

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 63 (1971)
Heft: 12

Artikel: Politiques actuelles de lutte contre l'inflation : rapport du Groupe de travail du Comité de politique économique de l'OCDE
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385643>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Politiques actuelles de lutte contre l'inflation

Rapport du Groupe de travail du Comité de politique économique de l'OCDE

Evolution récente

En dépit de l'ampleur des efforts déployés par les gouvernements pour maîtriser l'inflation, le Groupe de travail considère «décourageant de ne relever encore aucun signe concluant d'un ralentissement général de la montée des prix dans la zone OCDE... ce résultat global recouvre un ralentissement en Amérique du Nord, à peu près compensé par les tendances enregistrées dans les autres pays».

Perspectives

Pour ce qui est des perspectives à court terme, le secrétariat prévoit dans ses estimations les plus récentes un ralentissement du niveau général des prix dans la zone OCDE¹ qui tombera de «6% pendant le premier semestre de 1970 à 4,5% au second semestre de 1971. Cela supposerait toutefois un ralentissement assez général des augmentations de salaires, et jusqu'à présent... les signes d'une évolution dans ce sens sont plutôt rares et assez fragmentaires.» «L'état général de la conjoncture dans l'ensemble de la zone de l'OCDE (abstraction faite des éléments d'incertitude et des différences entre pays) laisse penser qu'en 1972 l'expansion sera redevenue assez rapide. Si cette reprise devait entraîner la réapparition d'un excès de demande et si, par voie de conséquence, elle relançait l'inflation et obligerait à revenir rapidement à des politiques restrictives, il est presque certain que la dynamique des facteurs qui ont été à l'origine des taux d'expansion remarquablement élevés des années 60, s'en trouverait compromise. Si, par contre, on parvient

¹ Mesuré par l'indice OCDE des prix dérivé du PNB.

à ramener aux alentours de 3%, ou même moins, la hausse de l'indice dérivé du PNB pour l'ensemble de la zone de l'OCDE, on aura posé les bases d'une expansion soutenue, qui devrait permettre aux pays de l'OCDE d'atteindre les objectifs de croissance qu'ils se sont fixés pour les années 70, ainsi que leurs objectifs plus généraux d'ordre économique et social, et ce dans un climat non inflationniste.»

Problèmes immédiats de politique

Aucun des grands pays ne souffre à l'heure actuelle de pressions excessives de la demande, mais plutôt d'une inflation par les coûts dont les formes et l'intensité varient. Dans ces circonstances, les membres du Groupe de travail se sont accordés à reconnaître «qu'il ne serait pas opportun que les grands pays réagissent devant la poursuite de la hausse des coûts et des prix par un renforcement ou la prolongation des politiques restrictives de régulation de la demande; certains membres du Groupe de travail ont même estimé que l'on irait vraisemblablement ainsi à l'encontre du but poursuivi.» Se référant à l'opportunité de politiques régionales et de main-d'œuvre, «le Groupe de travail s'est... accordé à reconnaître que dans le cas présent, où un certain nombre de grands pays connaissent une situation de «stagflation»², des arguments particulièrement forts plaident en faveur d'un développement aussi rapide que possible des actions sélectives.»

En ce qui concerne les politiques des prix et des revenus, «on s'accorde généralement à reconnaître que c'est dans une période d'inflation par les coûts comme celle que traversent actuellement bon nombre de pays, que des efforts supplémentaires visant plus directement à modérer les décisions en matière de prix et de salaires se justifient le mieux et ont le plus de chances de produire d'heureux résultats.»

«Dans plusieurs grands pays, l'état de la conjoncture permettrait aux autorités de donner un tour plus expansionniste à leur politique si la hausse des prix et des salaires ne se poursuivait pas à un rythme excessif. Il est tentant de penser que dans ces conditions il y aurait matière à un compromis entre les pouvoirs publics et les employeurs et les syndicats, aux termes duquel une expansion assortie de mesures sociales pourrait être assurée en échange de la modération dont feraient preuve les partenaires sociaux... Il faut bien reconnaître toutefois que les conditions nécessaires à la conclusion

² C'est-à-dire la poursuite de l'inflation alors que la production stagne et que le chômage s'accroît.

de telles conventions ne sont vraisemblablement pas réunies pour l'instant dans la plupart des grands pays.»

«Il est intéressant de noter cependant que dans la mesure où les gouvernements se montraient résolus à s'en tenir à une politique prudente de régulation de la demande jusqu'à ce que la poussée d'inflation se soit calmée, les organisations syndicales et patronales se sont mises, dans certains cas, à s'intéresser de plus en plus à la possibilité de conclure un accord de ce genre. De nombreux membres du Groupe de travail se félicitent de cette évolution.»

«Les gouvernements des sept grands pays de l'OCDE estimaient tous que la situation n'était pas actuellement telle qu'elle justifie l'institution de contrôles légaux des prix et/ou des salaires, et que certains d'entre eux jugeaient de toute façon peu souhaitable le recours à des actions de ce genre. Les gouvernements des petits pays européens qui ont, ces derniers temps, pris des mesures de cet ordre ont naturellement une position assez différente... Ils savent par expérience qu'au moins dans certaines circonstances, l'institution temporaire de contrôles légaux a été un moyen nécessaire et efficace d'interrompre la course entre les salaires et les prix.»

Considérant l'opportunité d'une action anti-inflationniste concertée au niveau international, de nombreux membres du Groupe de travail ont estimé qu'une telle action serait facilitée «s'il apparaissait plus clairement qu'il existe, à l'échelon international, une volonté politique de faire face à ce qui est un problème commun... le regret a été fréquemment exprimé qu'il n'ait pas encore été possible de parvenir à un accord sur une forme ou une autre d'action multilatérale dans le domaine de la politique commerciale, pour symboliser la résolution commune des pays membres de s'attaquer au problème actuel de l'inflation. Certains membres du Groupe de travail ont fait valoir aussi qu'un renforcement de la coopération dans le domaine de la politique monétaire internationale serait extrêmement souhaitable. «...Tout en reconnaissant qu'il serait probablement chimérique de chercher à parvenir à un accord sur un programme commun (tel qu'un blocage temporaire des prix et/ou des salaires dans tous les pays), certains membres du Groupe de travail estiment qu'il existe de solides raisons de préconiser l'adoption de nouvelles mesures dans le vaste domaine couvert par la notion de «politique des prix et des revenus», ou d'engager d'autres actions également destinées à compléter la politique de régulation de la demande globale... Ceci étant, les membres du Groupe de travail s'accordent à penser que la lutte contre l'inflation doit figurer au premier rang des objectifs nationaux, et ce d'autant plus que toute poussée d'inflation dans un pays a des répercussions défavorables sur les efforts faits ailleurs pour assurer et préserver un degré raisonnable de stabilité des prix.»

Observations sur le rapport du secrétaire général et sur les problèmes à plus long terme soulevés par la politique anti-inflationniste

Régulation de la demande

Pour ce qui est des politiques de régulation de la demande, «le Groupe de travail ne voit rien dans les événements récents qui justifie que l'on donne en permanence à ces politiques une orientation ou plus expansionniste ou plus restrictive». A court terme, «l'accord est également général sur l'idée qu'il importe d'essayer de prévenir l'apparition d'un excès de demande et qu'on se doit, si malgré tout il s'en crée un, de l'éliminer le plus rapidement possible... A partir de là, la discussion a fait apparaître quelques différences d'opinions. Certains pays, notamment les Etats-Unis, le Canada et le Royaume-Uni, s'accordent à penser qu'à partir du moment où l'inflation a pris de la vitesse, il peut être nécessaire de tolérer, temporairement, que le chômage atteigne un niveau supérieur à celui qui serait acceptable à plus long terme. D'autres pays trouvent cela plus difficile à admettre.»

Les causes externes de l'inflation

Le rapport analyse les quatre voies principales par lesquelles les poussées inflationnistes se transmettent d'un pays à l'autre: (i) l'influence exercée par la demande et les revenus dans les autres pays, (ii) les effets sur les coûts et les prix par l'intermédiaire des importations et des exportations, (iii) les incidences monétaires d'un excédent de la balance des paiements sur la création de liquidités intérieures et (iv) les effets psychologiques de «démonstration». Evaluant l'importance des causes externes de l'inflation, «la conclusion a été que dans les sept grands pays, les phénomènes inflationnistes actuels étaient d'origine beaucoup plus intérieure qu'extérieure».

Le rapport analyse toutefois les politiques qu'il conviendrait de suivre pour défendre les économies contre l'inflation «importée». Le Groupe de travail approuve «ce qui est dit dans le rapport du secrétaire général au sujet de la nécessité de rajuster en temps voulu les taux de change, dans le respect des statuts du FMI, en cas de déséquilibre fondamental des balances des paiements dû à des divergences dans l'évolution des prix entre pays ou groupes de pays. Si des déficits et des excédents persistaient après l'élimination de l'excès ou de l'insuffisance de demande qui leur a donné naissance, et si les pays à balance déficitaire et les pays à balance

excédentaire n'étaient pas plus disposés les uns que les autres à modifier les parités de leurs monnaies, il y aurait de très fortes chances pour que le système monétaire international ait alors tendance à exercer une influence inflationniste.»

Politique des prix et des revenus

Le rapport considère l'attitude des différents pays à l'égard de l'utilité et de l'efficacité des politiques des prix et des revenus. On y trouve ensuite une analyse des procédures souples de surveillance des prix, de l'indexation des salaires, des innovations récentes en matière de négociations collectives et des enseignements à tirer de l'expérience des politiques de prix et de revenus appliquée dans certains petits pays européens.

En ce qui concerne l'indexation des salaires, «à quelques exceptions près, les membres du Groupe de travail sont largement d'accord pour estimer que l'indexation ne devrait pas tant être considérée comme une question de principe que comme un moyen pragmatique, dont les avantages et les inconvénients dépendent des circonstances, de l'influence exercée par l'indexation sur le reste du contenu des accords de salaires, et de l'ensemble de la politique suivie. Ainsi, il n'est pas aussi paradoxal qu'il peut le sembler, qu'en fonction des circonstances l'abrogation des clauses d'indexation ou, au contraire, l'introduction de clauses de cette nature puisse occuper une place importante dans un train de mesures de stabilisation. Si de telles clauses sont introduites en même temps que d'autres éléments d'un ensemble effectif de mesures de redressement, elles peuvent être un moyen décisif de persuader les travailleurs d'accepter que les augmentations de salaires soient ramenées à des niveaux non inflationnistes... Il a toutefois été souligné qu'à plus long terme la dynamique du processus inflationniste est telle que les inconvénients de l'indexation mentionnés au paragraphe 64 pourraient aller s'aggravant.»